

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers consœurs et confrères, chers utilisateurs,
Chers amis,

L'année 2013 a été une bonne année, l'année des records !

C'est un grand cru, mais il en est ainsi depuis 17 ans et je me plais à rappeler qu'en 1998 le développeur d'Apicrypt me demandait avec inquiétude ce que nous ferions si un jour nous dépassions les 1 000 utilisateurs. J'avais répondu : « nous embaucherons ».

Désormais, **l'APICEM fait vivre directement ou indirectement près de 20 personnes**. Ce qui a permis de gérer **70 000 tickets (demandes techniques ou administratives) et 37 800 appels hotline en 2013**.

Avoir tant d'utilisateurs et un personnel dévoué nous a par contre obligés à un effort de rigueur comptable : nombreux sont nos utilisateurs qui se sont montrés surpris de recevoir des rappels de cotisations, voire des courriers recommandés les informant de l'imminence d'une rupture de service.

Il faut rappeler qu'Apicrypt fonctionne depuis le début sur un mode associatif avec une simple mutualisation des coûts sans aucune recherche de bénéfices. De ce fait, ce qui n'est pas payé par les uns est forcément reporté sur les autres...

Il est injuste de faire porter sur les utilisateurs qui honorent leurs factures le coût induit par nos utilisateurs distraits ou indécis...

2014 pour l'APICEM, ce sera 50 000 utilisateurs franchis en mars de cette année et sans aucun doute 50 millions de courriers échangés. Si on nous avait autorisés à alimenter le DMP (dont il ne nous revient pas de discuter de l'intérêt ou de l'utilité), celui-ci comporterait aujourd'hui 26 millions de dossiers médicaux actifs contenant 160 millions de documents.

2014 sera aussi pour nous l'année de tous les records, mais aussi celle des projets à long terme : le DMP sur clé USB est mort... Ou pas ! Le projet consistait conformément à la loi à proposer une expérimentation de DMP sur support amovible qui aurait permis d'externaliser sur le patient les contraintes réglementaires et conventionnelles qui pèsent sur le praticien en la matière : comprenons bien que l'Apicem n'a ni dogme ni état d'âme sur le DMP, mais la ferme volonté d'automatiser **l'alimentation de ce fameux DMP par une duplication des flux transitant par Apicrypt, libérant ainsi nos utilisateurs d'une contrainte dont la valeur ajoutée professionnelle n'est pas apparue comme évidente à la majorité des professionnels de santé**.

Ce DMP sur clé USB pourrait toutefois reprendre sous d'autres formes et avec d'autres partenaires.



47 500 utilisateurs au mois de décembre 2013
47,5 millions de messages échangés sur l'année

L'APICEM consacrera surtout 2014 à **faciliter les rapports entre les biologistes soumis aux très contraignantes règles du COFRAC et les praticiens prescripteurs**. Le serveur de normalisation de la biologie sort en ce moment même du domaine expérimental et du bêtestest pour prendre un service effectif. Il **offrira la possibilité aux biologistes et à leurs prescripteurs de signer des conventions de preuves**.

Il offrira la **possibilité de normaliser les résultats** de manière à en uniformiser la sémantique, et permettra aux biologistes à la fois de **signer ces documents**, mais aussi de **suivre le cheminement des courriers ou résultats** qu'ils adressent aux praticiens.

2014 devrait également voir la **mise en œuvre du serveur de dématérialisation des prescriptions** permettant ainsi et enfin aux prescripteurs d'opposer à l'assurance-maladie ce qu'ils ont prescrit et non pas ce qui a été délivré, tout en supprimant la possibilité de détourner les prescriptions à des fins frauduleuses.

2014 verra peut-être la mise en œuvre de la messagerie santé sécurisée elle-même, un espace dans lequel Apicrypt a vocation à s'intégrer si toutefois les difficultés organisationnelles et techniques pouvaient être résolues, ce à quoi nous sommes particulièrement attentifs.

Ainsi donc, **l'APICEM continue à se positionner au cœur des échanges dématérialisés entre les professionnels de santé avec un leadership qui n'est plus contesté et toujours avec l'éthique qui la guide depuis près de deux décennies**.

Portez-vous bien ! Vous êtes chaque année plus nombreux à faire qu'Apicrypt se porte bien et continue à servir ses utilisateurs qui pèsent désormais un poids considérable sur le paysage informatique médical.

Les collaborateurs de l'APICEM et moi-même nous adressons tous nos vœux de santé et de prospérité.

Bien confraternellement,



Le Dr Alain CARON.

➤ Attention ! Nouvelle procédure d'appel à cotisation à compter de janvier



Désormais, le système d'appel à cotisation va entrer dans un processus d'appel à cotisation, de relance si nécessaire, jusqu'au risque de coupure... En effet, entre les oublis sincères, les départs en retraite non déclarés, les «mauvais payeurs» qui se décident à régler leur dette, et ceux qui décident de résilier leur clef, les actions de relance ont un coût supporté par l'ensemble des autres utilisateurs. L'association a donc décidé d'être plus vigilante sur le paiement des cotisations :

- J - 30 : envoi de l'appel à cotisation annuel
- Jour J : à la date anniversaire de cotisation, relance si non-paiement
- J + 30 sans réponse : relance papier
- J + 60 : appel de technicien « dernière relance avant désactivation »

Sans réponse de votre part après ces vaines relances, le coupage de clef s'effectuera dans les jours qui suivent...

➤ Petite explication des règles de facturation pour les laboratoires

Voici pour rappel les règles de facturation des laboratoires :

Laboratoire individuel

29 € de cotisation par biologiste
+ 40 € de frais de fonctionnement pour la clef de cryptage.

Regroupement de laboratoires

29€ par biologiste sur chaque site (salarié, directeur, associé)
+ 40 € de frais de fonctionnement par clef de cryptage (par site émetteur).



Il est important au moment de l'inscription que chaque laboratoire déclare de manière sincère et véritable sa structure (site(s) émetteur(s) et noms de tous les biologistes). De même, lors de changement type regroupement ou intégration de nouveaux laboratoires, n'oubliez pas de nous faire part de toutes les modifications à effectuer.

➤ Changement, cessation d'activité : n'oubliez pas de nous informer !



En cas de changement d'adresse, ou d'arrêt d'activité définitif ou temporaire (retraite ou maladie longue), n'oubliez pas de prévenir notre secrétariat le plus en amont possible. Un simple mail suffit à cette adresse : infoapicrypt@apicrypt.org

Si vous souhaitez transférer vos messages sur une période donnée (durée maximale de 3 mois) à votre remplaçant, il suffit de nous en faire la demande sur une de vos ordonnances en indiquant le mail de votre confrère inscrit et actif « Apicrypté ».

